

PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 6 septembre 2022 à 19h30
à la salle du conseil municipal

=====

Date de convocation : mardi 30 août 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de RAMASSE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Christian PASSAQUET, Maire.
Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : Néant

Absents-excusés : LIGNON P. et PORRIN M.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du Conseil.
Mme AMOUROUX Caroline est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du compte-rendu de la dernière réunion de conseil, en date du 17 mai 2022.

Ce compte-rendu n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour de la séance :

- Subvention annuelle pour les interventions musicales dans les écoles – délibération n° 2022-13
- Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération
- Acquisition d'un terrain parcelle B868 – délibération n° 2022-14
- Acquisition d'un terrain parcelle B1436 – délibération n° 2022-15
- Acquisition d'un terrain parcelle B757 – délibération n° 2022-16
- Convention de prestations de service de mutualisation d'un conseiller numérique – Délibération n° 2022-17
- Convention redevance pour la collecte et le traitement des déchets assimilés non ménagers – Délibération n° 22-18
- Convention corps en mouvement – Délibération n° 22-19
- Convention Ramasse Rock Danses – Délibération n° 22-20
- Convention Bien-être en Revermont – Délibération n° 22-21
- Délégations du maire
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Subvention annuelle pour les interventions musicales dans les écoles

En attendant une évolution dans la prise en charge par Grand Bourg Agglomération, il est demandé aux communes de financer les interventions musicales dans les écoles. Il a été décidé à l'unanimité de verser une subvention pour l'année 2021/2022 de 985 euros à régler de suite puis 988 euros pour l'année 2022/2023 à régler en début d'année 2023.

Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution d'exonération

Sans objet, taux en vigueur inchangé

Acquisition d'un terrain parcelle B868

Caroline AMOUROUX, conseillère municipale en charge de l'urbanisme, présente la parcelle cadastrée B 868, que la commune a envisagé d'acquérir, en prolongement de la station d'épuration. Cette parcelle représente 650 m², au prix de 2,50 € /m², soit 1625 euros. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de cette parcelle et autorise le maire à signer tout acte de vente.

Acquisition d'un terrain parcelle B1436

Un deuxième achat de parcelle est proposé aux membres du conseil municipal : il s'agit d'une division parcellaire de 25 m² (anciennement B 955, puis B 1436) située devant la réserve incendie chemin des Chevrettes, sur l'aire de contournement, afin de faciliter l'accès sans avoir à demander l'autorisation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat de cette parcelle à prix de 5 euros le mètre carré soit 125 euros, en l'absence d'approbation de M. Claude GUILLEMOT, personnellement concerné. Il autorise le maire à signer tout document nécessaire à sa finalité.

Acquisition d'un terrain parcelle B757

Une troisième et dernière proposition d'achat de parcelle : il s'agit d'une parcelle de 30 m² située à la sortie du village, route des Grands Cours. Pour des raisons pratiques en raison d'une servitude existante et de drainage d'eau pluviale, il est demandé aux

conseillers, hors Christiane BUIRET, personnellement concernée, d'approuver l'acquisition pour un prix de 5 euros le mètre carré, ce qui est approuvé à l'unanimité. Il est autorisé au maire d'effectuer toute démarche notariale ainsi que la signature finale.

Convention de prestations de service de mutualisation d'un conseiller numérique

Katy LE SANT informe le conseil qu'une mise à disposition d'un conseiller numérique aura lieu un jeudi sur deux à Ramasse afin de soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique, de les sensibiliser aux enjeux du numérique et de les rendre autonomes notamment pour leurs démarches administratives en ligne à travers des ateliers individuels ou collectifs. Une convention de prestation de service est proposée avec la Mairie de Val-Revermont pour préciser les modalités d'intervention du référent numérique et la prise en charge des frais de déplacement. Le conseil approuve cette convention.

Convention de redevance pour la collecte et le traitement des déchets assimilés non ménagers

Jean-Pierre BORGET informe que les bacs de déchets avec ceux de la salle des fêtes sont pris en compte pour la redevance, en revanche, les poubelles des Conches ne rentrent pas dans ce dispositif. La convention mentionne donc une redevance annuelle de 187.88 euros.

Convention « Corps en mouvement »

Des cours de Gym et danses sont proposés au public, dans la salle polyvalente, les jeudis de 16h30 à 22h du 8 septembre 2022 au 29 juin 2023. Une convention est proposée en ce sens qui a été acceptée par le conseil municipal.

Convention « Ramasse Rock Danses »

Un projet de convention est proposé au conseil municipal pour des cours de danses les mercredis de 19h30 à 22h avec l'association Ramasse Rock Danses, du 14 septembre 2022 au 28 juin 2023. Le conseil approuve le projet de convention.

Convention « Bien-être en Revermont »

Un projet de convention est proposé au conseil municipal pour des cours de yoga les mardis de 19h à 20h avec l'association Bien-être en Revermont, du 27 septembre 2022 au 4 juillet 2023. Le conseil approuve le projet de convention.

Délégations du Maire

Achat d'un souffleur et d'un taille-haie pour remplacer ceux qui ont été dérobés dans l'ex-CPI.

Compte-rendu des commissions

Travaux (Jean-Pierre BORGET) : Début des travaux sur la RD81 sur le lieudit « Grapillons », pour passage de l'électricité des panneaux photovoltaïques situés sur la carrière de Drom. Des feux alternés seront disposés pendant la durée des travaux.

Scolaire (Katy LE SANT) : Pas de gros changement dans l'équipe de la cantine et les deux services sont maintenus. La mairie de Villereversure a fait signer à tous les agents municipaux, dont le personnel de cantine, une charte de bonne conduite. Au sein de l'école, une nouvelle directrice a été nommée.

Petite enfance (Christian PASSAQUET) : Un projet de crèche est en cours à Simandre. La commune de Ramasse a été invitée à participer à la réunion du projet.

Inter-CCAS (Katy LE SANT) : Le 8 octobre a lieu à la salle des fêtes de Bohas, « Numériquement vôtre », un après-midi pour mieux comprendre et apprendre sur le thème du numérique. Cette action intergénérationnelle, propose des jeux, des espaces musique et lecture, des casques de réalité virtuelle, une exposition et des échanges sur les questions liées à ce thème. Cet événement est organisé par les 6 communes de l'inter CCAS, et leurs bibliothèques.

Conseil Municipal jeune (Caroline AMOUROUX) : Les jeunes du conseil ont participé à la fête du village par la mise en place d'un stand de vente de glaces. Les bénéficiaires récoltés permettront de financer leurs projets. Le CMJ a également créé et distribué, dans les boîtes aux lettres du village, un flyer présentant leur proposition de collecte du verre une fois par mois aux personnes ayant des difficultés à se déplacer. Cette offre n'a pas reçu de réponse positive mais elle sera renouvelée ultérieurement.

Urbanisme (Caroline AMOUROUX) : Caroline Amouroux a participé aux trois conférences territoriales Sud Revermont, concernant le volet commercial du prochain SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Bourg. Ces réunions ont permis d'échanger sur les projets de commerces dans notre territoire et sur l'intention du Grand Bourg de favoriser et inciter à l'installation des commerces en centre-bourgs plutôt qu'en périphérie.

Affaires sociales : (Katy LE SANT) : Pour les prochains mariages et les prochaines naissances du village, la commission propose de nouveaux cadeaux. Les jeunes mariés recevront un panier avec des produits locaux fabriqués à Ramasse (biscuits, fromage de brebis, chocolats, etc.). Les jeunes parents et leur nouveau-né recevront un arbre, au choix parmi une sélection d'arbres adaptés à notre climat et terrain rocheux (lilas, rosier, pommier...).

Questions diverses

- Changement de l'horaire du conseil municipal suite aux cours de yoga du mardi : 20h au lieu de 19h30
- Rapport du SDIS et des interventions sur la commune : 19 interventions en 2021 (10 en 2020)/
- Repas des aînés : Alain JOLY s'occupe de l'animation. Le traiteur GT EVENT, présent l'an passé, est d'accord pour revenir et proposera 3 menus à choisir.

- Carrière de Drom : Audience le 30 septembre 2022.
- Rapport du SATESE pour la station d'épuration : bon état, bon fonctionnement, propre mais petit problème de pompe.
- Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2021 pour la commune de Ramasse
- Présentation de la synthèse sur la réforme des actes de publicité. Marylène BLACHE explique que le ou la secrétaire de séance est responsable du procès-verbal définitif.
- Nettoyage de la salle polyvalente et de la mairie : recherche de vacataires ?
- Electricité – lampadaires : un référendum par habitant serait envisageable pour connaître leurs besoins et envies sur une éventuelle extinction des luminaires la nuit.
- AGEK : Suite à la proposition prise en conseil municipal de faire un carottage préalable de 20 cm de diamètre maximum pour analyser la structure du sol Chemin des Montieux. Avant de s'engager dans une ouverture plus importante. Nous attendons la réponse de l'AGEK pour avancer sur ce projet.

La séance est levée à 22h40

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 8 novembre 20h

Le Maire,

Le secrétaire de séance